

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1804528A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 mars 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 255.

En outre 21 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition des postes offerts - session 2018

Académies	Concours unique	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	8	1
Amiens	6	-
Besançon	4	-
Caen	13	-
Clermont-Ferrand	10	1
Créteil	40	8
Dijon	11	1
Grenoble	17	1
Guyane	4	-
Lille	9	1
Limoges	5	-
Lyon	5	-
Martinique	2	-
Montpellier	5	-
Nancy-Metz	8	1
Nice	4	-
Orléans-Tours	8	1
Paris	9	-
Poitiers	8	-

Académies	Concours unique	Travailleurs handicapés
Reims	5	-
Rennes	12	1
La Réunion	4	-
Rouen	7	2
Strasbourg	2	-
Toulouse	8	-
Versailles	37	3
Mayotte	4	-
Totaux	255	21